



## SÉANCE D'URGENCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 2008

<i>Déroulement</i>	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 16:00 heures et se termine à 16:20 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
<i>Présences</i>	Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck.
<i>Absence(s)</i>	Richard Schneider (excusé).
<i>Remarque</i>	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

### 1. Impôt foncier : fixation nouvelle des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2009

La loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes fixe de nouvelles dispositions concernant la définition des catégories d'immeubles (art. 32) et la fixation des taux de l'impôt foncier y relatifs (art. 33).

Taux multiplicateurs en matière d'impôt foncier	<b>A - 500%</b> <b>B1 - 750%</b> <b>B2 - 1000%</b> <b>B3 - 250%</b> <b>B4 - 250%</b> <b>B5 - 1000%</b> <b>B6 - 1000%</b>
---	--

La délibération du 11 juillet 2008 est annulée et remplacée par la présente décision.